ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAÏDAT DE RISSANI
COMMUNE D'ES-SEFFALAT N° 34-21

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE
N° 8/2026

Le président de la commune d'ES-SEFFALAT procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Etude **et assistance technique et suivi des travaux relatif construction et aménagement des chemins vicinaux au territoire de la commune**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
		Mission A :		
1	Mission A (1) Les études techniques : • Vérification du dossier de consultation des entreprises (DCE)	- La mise à jour du Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS). - La mise à jour du Bordereau des Prix. - La mise à jour du détail estimatif. - Vérification et viser de la cohérence des pièces du dossier de consultation.	F	1
2	Mission A (2) Les études techniques : • Assistance lors de la séance d'ouverture des plis	- Assistance technique au maître d'ouvrage lors de la séance d'ouverture des plis. - Présence obligatoire du bureau d'études à la date, à l'heure et au lieu fixés pour la séance, sur convocation du maître d'ouvrage. - Vérification et viser des documents techniques relevant de sa mission. - Visa du procès-verbal de la séance d'ouverture des plis ainsi que des procès-verbaux de la sous-commission, le cas échéant, lorsque ce visa est prévu et autorisé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.	F	1
		Mission B :		
3	Mission B : • Suivi et contrôle des travaux	Assurer le suivi et le contrôle technique des travaux conformément au CPS, aux plans approuvés et aux règles de l'art. -effectuer des visites régulières sur les lieux d'exécution des travaux -informer le M.O de tout retard dans l'exécution des travaux par rapport au délai contractuel - Établissement un rapport d'avancement des travaux tous les quinze (15) jours.	F	1

		- Établissement les procès-verbaux de constatation des prestations réalisées, selon les besoins. Etablissement les PV dans le cahier de chantier - Vérifier et viser les rapports d'essais du laboratoire. - Établissement les métrés, les attachements et les décomptes, (convention Avec le métreur agréé) et la révision des prix - Signaler au maître d'ouvrage les anomalies et les non-conformités constatées.		
		Mission C :		
4	Mission C : Réception provisoire des travaux	Assistance et vérification des travaux.	F	1
		Mission D :		
5	Mission D : Réception définitive des travaux	Assistance et vérification des travaux.	F	1

1. Lieu d'exécution :
 - Entre Ksar El Mati et la route provinciale n° 7107.
 - Entre Ksar Moulay Abdellah Dekkak et Ksar El Batrani.
 - Entre Ksar Kiwaz et Ksar Ouled M'sellem.
 - Entre Ksar Taboubekart et Ksar Zaouia Sidi El Ghazi Belkacem.
 - Entre la route provinciale n° 7107 et Ksar tinghrasse.
 - Entre la route provinciale n° 7107 et les Ksour Ouled El Ouali et Bouzmla.

Commune territoriale Es-sefalat.
Dates et Heures limites des réceptions des devis des concurrent : 17/11/2026 à 13h00
Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation :24 mois
Le bureau d'étude devra exécuter les missions objet du présent bon de commande dans un délai comme Suite :
Mission A (1) : Délai d'exécution **Quinze** (15) jours après la notification de l'approbation du présent bon de commande.

Mission A (2) : Conformément à la date d'ouverture des plis indiquée au le CPS
Mission B : selon l'exécution du travaux de marché
Mission C : selon la réception provisoire
Mission D : selon la réception Définitive
Date et heure limites de réception des devis des concurrents :17/11/2026

Les concurrents doivent fournir des copies certifiées conformes à l'original des certificats d'agrément dans les domaines d'activités suivants : D13 et D17
Lesdits certificats doivent être délivrés par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau au titre de l'année 2026.
NB : L'offre du concurrent sera automatiquement écartée en cas de non-présentation du certificat d'agrément requis le jour de la visite des lieux
Garantie exigée

- Ingénieur génie civil et technicien génie civil
- La visite des lieux, objet du présent bon de commande, est obligatoire pour les bureaux d'études :Le 16/11/2026
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

A ES-SEFALAT LE : 11/11/2026
Le Président du Conseil Communal

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province d'Errachidia Commune Es-Sefalat

Le Président
Abdellatif AZIZ
إمضاء الرئيس
عبد اللطيف عزيز